

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ALZON

SEANCE DU 23 JUIN 2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 11

Date de convocation :

16 juin 2025

Date d'affichage :

19 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, lundi 23 juin, à 20 heures 30, le Conseil Municipal d'Alzon s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Conseil, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain **BOUTONNET**, 1^{er} Adjoint, Maire par délégation.

Présents : Odile **COLOMB**, Elodie **BRUN**, Marie Hélène **DISPARD VIVENS**, Sabine **GRZYB**, Gérard **ABRIC**, Alain **BOUTONNET**, Dominique **CAUVAS**, Sylvain **TARDIF**.

Excusé : Roger **LAURENS** procuration à Alain **BOUTONNET**, Yannick **BOURRIE** procuration à Sabine **GRZYB**.

Secrétaire de séance : Sabine **GRZYB**.

OBJET : ATTRIBUTION LOGEMENT SUR EPICERIE ET FIXATION MONTANT LOYER

Suite au départ de la locataire de l'appartement situé au 1 470 route de l'Aveyron en avril 2025, le logement est vacant.

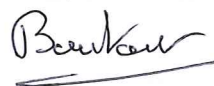
Le montant du loyer mensuel est de **420,00 €**. Le logement est attribué à Mme Sandrine SEDORNE à compter du 1^{er} juin 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'attribuer l'appartement au-dessus de l'épicerie situé au 1 470 route de l'Aveyron à compter du **1^{er} juin 2025** à Sandrine SEDORNE avec un loyer mensuel de **420,00 €**.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer tous les documents en lien avec la location.

Alain **BOUTONNET**, 1^{er} Adjoint,
Maire par délégation



Pour le Maire,
Roger **LAURENS**



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication.